

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2001

1

Les résultats de l'année

par Noël
Boulianne

L'analyse des conventions collectives déposées au ministère du Travail au cours de la dernière année civile indique que les taux de salaire négociés connaîtront une augmentation annuelle moyenne de 3,1 % au cours de la durée des contrats de travail. Ce taux est établi à partir des 182 renouvellements de convention collective ajoutés au fichier en cours d'année. Il est bon de rappeler d'entrée de jeu que les conventions inscrites au fichier du ministère du Travail comprennent des unités dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans le cas des cols bleus. On trouvera dans les notes techniques en fin d'article les informations sur la méthode et les concepts du modèle d'analyse utilisé.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

Noël Boulianne est économiste à la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère du Travail. Pierre Boutet et Diane Boisvert, de la même direction, ainsi que France Harvey, de la Direction des données sur le marché du travail, ont également participé à la réalisation de la présente étude.

SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

- Les résultats de l'année
- Les derniers renouvellements de conventions collectives
 - Les principales conventions signées au quatrième trimestre de 2001
- La croissance salariale relative aux renouvellements
 - La durée d'application des clauses salariales
 - Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel salarial
 - L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements
- L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions
 - Selon le secteur d'origine (privé et public)
 - Selon le secteur d'activité économique
- Conclusion

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2001 (en pourcentage)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours de 2001
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours de 2001
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés, selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours de 2001
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le trimestre de renouvellement (en pourcentage)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (en pourcentage) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon les règlements intervenus au cours de 2001 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (en pourcentage) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de conventions au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (en pourcentage)
- Graphique 2 — Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (en pourcentage)

Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (en pourcentage)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

Notes techniques

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. Types de mesures | 3. Classes salariales | 5. Méthode de calcul |
| — Indicateur prévisionnel | — Taux de salaire | — Méthode des taux |
| — Indicateur tendanciel | | — Méthode des gains |
| 2. Unités de négociation | 4. Taux de salaire versé | 6. Révisions des données |
| — Secteur d'origine | — Clause d'indexation | |
| — Secteur d'activité | — à l'IPC | |
| — Type de produits | | |
| — Taille de l'unité | | |

Les résultats de l'année

L'analyse des conventions collectives déposées au ministère du Travail au cours de la dernière année civile indique que les taux de salaire négociés connaîtront une augmentation annuelle moyenne de 3,1 % au cours de la durée des contrats de travail. Ce taux est établi à partir des 182 renouvellements de convention collective ajoutés au fichier en cours d'année. Il est bon de rappeler d'entrée de jeu que les conventions inscrites au fichier du ministère du Travail comprennent des unités dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans le cas des cols bleus. On trouvera dans les notes techniques en fin d'article les informations sur la méthode et les concepts du modèle d'analyse utilisé.

Ce taux de 3,1 % est plus élevé de 0,8 point de pourcentage par rapport au taux calculé pour l'année 2000, qui se situait à 2,3 %. La hausse établie pour les salariés du secteur public s'élève à 3,3 %, alors que ceux du secteur privé obtiennent 3,1 % par année de convention. Toutefois, si nous retenons toutes les conventions en vigueur pour lesquelles une correction salariale est applicable à l'année 2001, et non seulement les derniers renouvellements, l'ensemble des salariés reçoivent une hausse de 2,8 % en 2001, soit 2,8 % pour le secteur public et 2,6 % pour le secteur privé (tableau 1.1).

Rappelons que le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, le taux de salaire maximum est utilisé pour le calcul des indicateurs. L'emploi modal regroupe 16,5 % de l'ensemble des salariés syndiqués visés par les ententes déposées en 2001. Pour les conventions du secteur public, l'emploi modal vise 26,3 % des salariés contre 12,5 % pour le secteur privé. Dans le secteur privé, les petites unités de négociation (moins de 200 employés) possèdent un emploi modal qui comprend 39,2 % des employés, les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) en regroupent 40,6 % et les grandes unités (500 employés et plus), 4,2 %.

Les derniers renouvellements de convention collective

Les 182 conventions renouvelées au cours de 2001 couvrent 134 944 salariés et sont des renouvellements dont on connaît l'emploi modal dans tous les cas. Le secteur privé compte 129 conventions touchant 95 780 salariés et le secteur public en comprend 53 qui visent 39 164 salariés. De ce nombre, 10 proviennent du secteur public fédéral et elles s'appliquent à 26 584 salariés.

De plus, 187 autres conventions collectives couvrant 232 496 salariés ont été ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2001. De ce nombre, 168, représentant 224 243 salariés, ont été ratifiées avant le début de 2001. Une partie substantielle de ces renouvellements est composée de contrats de travail conclus en 2000 dans le secteur de la santé et des services sociaux (66 conventions qui couvrent près de 175 000 salariés). Il existe également quelques cas de première convention collective qui sont ainsi inscrits au fichier pour la première fois. En 2001, 19 nouvelles unités de négociation ont ainsi vu leur convention s'ajouter au fichier du ministère du Travail.

Les principales conventions renouvelées au quatrième trimestre de 2001

Le fichier du ministère du Travail compte 18 renouvellements de conventions collectives survenus au cours du dernier trimestre de 2001. Ces contrats de travail regroupent 24 128 salariés. L'effectif est supérieur à 100 employés pour 17 d'entre eux. Par ailleurs, trois nouvelles unités de négociation, comptant 449 salariés au total, ont signé une première convention au cours de ce trimestre et ont ainsi été inscrites pour la première fois au fichier du Ministère.

Parmi les plus importantes conventions renouvelées au cours du dernier trimestre, mentionnons quatre accords intervenus dans l'administration publique fédérale, qui touchent 20 370 employés. Dans le secteur manufacturier, deux contrats de travail, représentant 1 406 salariés d'Olymel, ont été renouvelés.

La croissance salariale relative aux renouvellements

Nous analysons ici la croissance des gains salariaux dans les conventions collectives renouvelées en 2001. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention pour le trimestre ou l'année de renouvellement.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée en 2001 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 3,1 % de leur taux de salaire. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 134 944 salariés répartis dans 182 conventions renouvelées en 2001 (tableau 1.2). La croissance de ces gains salariaux provient de l'indicateur prévisionnel qui applique au taux de salaire de l'emploi modal l'augmentation négociée selon les années. Cette augmentation inclut la correction du taux de salaire due à la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) si une telle clause est prévue dans la convention. Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 3,6 % la première année de convention, de 2,7 % la deuxième année et de 2,1 % la troisième année.

Tableau 1.1
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec
au cours de 2001 (en pourcentage)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
Règlements intervenus en cours d'année			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	3,3	3,1	3,1
Ensemble des conventions collectives en vigueur			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,8	2,6	2,8

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale
— Règlements intervenus au cours de 2001

	Durée de la clause salariale (mois)						
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	plus de 36
Taux de croissance (%)							
Taux de croissance annuel moyen	3,1	—	1,6	2,9	4,7	3,3	2,5
En première année	3,6	—	1,6	3,3	4,8	3,8	3,2
En deuxième année	2,7	—	—	0,8	4,5	2,8	2,0
En troisième année	2,1	—	—	—	—	1,9	2,1
Durée moyenne (mois)	37	—	12	17	24	32	60
Nombre de conventions	182	—	6	6	8	12	97
Nombre de salariés	134 944	—	1 244	2 534	5 707	66 593	24 505

Source : ministère du Travail du Québec.

La durée d'application des clauses salariales

L'examen des renouvellements survenus en 2001 révèle une durée moyenne des clauses salariales de 37 mois. Les conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de 24 à 36 mois (durée moyenne de 32 mois) regroupent la plus grande partie des syndiqués (49,3 %) et comportent une augmentation annuelle moyenne de 3,3 % des gains salariaux. Celles dont la durée de la clause salariale est de 36 mois exactement représentent 25,5 % des syndiqués et contiennent un taux de croissance annuel moyen de 3,0 %. Un peu plus de la moitié des conventions renouvelées en 2001, soit 97, ont des clauses salariales de plus de 36 mois, avec une durée moyenne de 60 mois. Elles incluent des augmentations annuelles moyennes de 2,5 % mais ne représentent que 18,2 % des salariés. Enfin, 20 conventions visant 7,0 % des salariés possèdent une clause salariale d'une durée de 24 mois ou moins avec un taux de croissance annuel moyen de 3,8 %.

Bien que 156 des 182 conventions renouvelées en 2001 n'aient pas de clause d'indexation au coût de la vie, leurs salariés obtiennent néanmoins une hausse moyenne de 3,1 %, comparativement à 2,8 % pour les conventions en contenant une. Les 26 conventions comprenant une clause d'indexation au coût de la vie concernent 8 719 salariés, soit seulement 6,5 % de l'ensemble de la population visée.

Les salariés de type col bleu bénéficient d'une croissance salariale de 3,1 %, tandis que les cols blancs reçoivent des augmentations moyennes de 3,0 % (tableau 1.3). Les employés du secteur public reçoivent une hausse annuelle moyenne de 3,3 % et ceux du secteur privé, de 3,1 %. Dans le secteur privé, les grandes unités de négociation ont obtenu des hausses moyennes de 3,2 % contre 2,6 % pour les petites et moyennes unités. Selon la nature de l'activité économique, les conventions du secteur privé produisant des biens offrent une hausse moyenne de 3,1 % contre 2,8 % dans le cas des entreprises de services.

Tableau 1.3

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours de 2001**

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel ¹ (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
Ensemble des salariés	100,0	100,0	182	134 944	3,1	1,0	16,5
Cols bleus	100,0	100,0	140	104 068	3,1	1,1	14,6
Cols blancs	100,0	100,0	42	30 876	3,0	0,7	23,0
Sans indexation	100,0	100,0	156	126 225	3,1	1,0	15,3
Avec indexation	100,0	100,0	26	8 719	2,8	0,7	33,5
Secteur public	100,0	100,0	53	39 164	3,3	1,0	26,3
Municipal	100,0	100,0	26	5 658	2,5	0,3	32,2
Provincial	100,0	100,0	17	6 922	2,9	0,8	35,2
Fédéral	100,0	100,0	10	26 584	3,5	1,1	22,7
Secteur privé	100,0	100,0	129	95 780	3,1	1,1	12,5
<i>Type de produits</i>							
Biens	100,0	100,0	94	88 576	3,1	1,1	9,6
Services	100,0	100,0	35	7 204	2,8	0,6	48,0
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	15	73 478	3,2	1,2	4,2
Moyenne	100,0	100,0	41	12 792	2,6	0,4	40,6
Petite	100,0	100,0	73	9 510	2,6	0,4	39,2

1. Calculé à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Les travailleurs profitant d'une hausse ou subissant un gel salarial

Le tableau 1.4 fait état de la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire : 43,7 % des salariés ont obtenu une augmentation de 3,0 % à 3,9 % tandis que 28,3 % ont négocié des hausses annuelles se situant entre 2,0 % et 2,9 %. Les contrats de travail qui prévoient une augmentation de moins de 2 % touchent 15,3 % des employés. Ceux qui contiennent des hausses de 4 % et plus concernent 12,3 % des salariés. Enfin, seulement 0,4 % des salariés ont subi un gel ou une diminution salariale dans les règlements intervenus en 2001.

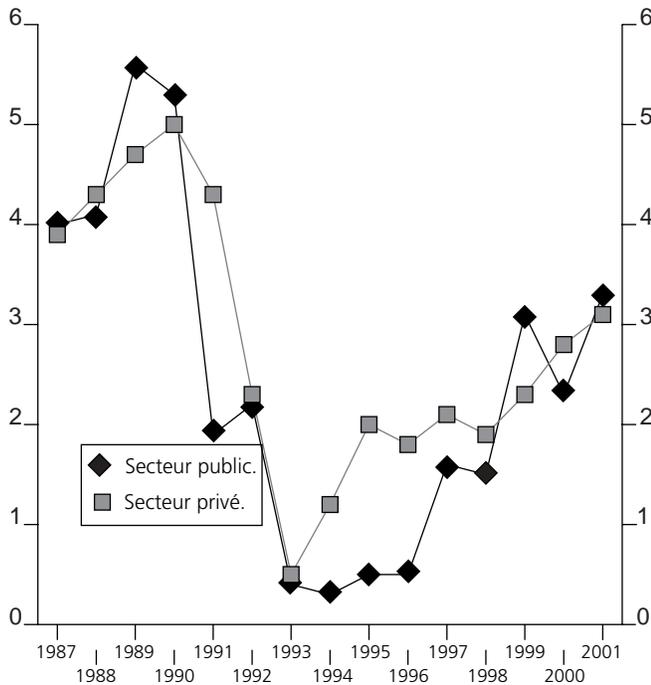
Si nous réexaminons les données du tableau 1.3 en tenant compte de l'inflation, nous constatons que l'ensemble des salariés visés voient augmenter leur taux de salaire réel de 1,0 % en cours de convention. Cette estimation se base sur les taux d'inflation prévus pour le Québec (voir les notes techniques). Le secteur public voit son niveau salarial réel augmenté de 1,0 % tandis que la hausse réelle dans le secteur privé est estimée à 1,1 %. Quand nous analysons ces données au regard de la taille des entreprises, il appert que les unités de négociation de grande taille connaissent une augmentation réelle de 1,2 % alors que celles de petite et moyenne tailles obtiennent des augmentations réelles de seulement 0,4 %.

L'évolution des taux de salaire lors des renouvellements

Le tableau A.1 montre l'évolution de la croissance des taux de salaire depuis 1989. Pour sa part, le graphique 1 trace l'évolution des taux de croissance des salaires négociés dans les secteurs public et privé depuis 1987. Bien que, d'une façon générale, les taux d'augmentation soient plus faibles au cours des dernières années par rapport à la décennie précédente, on note depuis 1994 une reprise marquée des taux de croissance des salaires. On peut voir également que la croissance annuelle des taux de salaire dans le secteur public a dépassé légèrement celle du secteur privé en 2001, contrairement à la tendance habituelle. Le tableau 1.5 présente ces données trimestriellement. Ainsi, en 2001, c'est à partir du second trimestre que la croissance des salaires s'est manifestée plus fortement dans le secteur public que dans le secteur privé.

Pour une analyse plus fine des résultats selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de chacun des secteurs d'activité sont basés sur un petit nombre de conventions. On peut néanmoins remarquer que les hausses de salaires négociées en 2001 ont été plus élevées dans les secteurs de la construction (3,3 %) et des services (3,2 %) que dans l'industrie primaire (2,6 %) et le secteur manufacturier (2,5 %).

Graphique 1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (en pourcentage)



L'évolution des taux de salaire pendant toute la durée des conventions

Examinons maintenant toutes les conventions collectives en vigueur. Aux renouvellements signés en 2001 et traités précédemment, nous ajoutons les augmentations prévues dans l'ensemble des conventions en vigueur inscrites au fichier. Pour 2001, cela représente 961 ententes visant 758 422 salariés.

Les taux de salaire versés aux employés syndiqués du Québec ont augmenté de 2,8 % en 2001 (tableau 2.1). En 2000, les taux de salaire des 783 469 salariés alors recensés avaient été majorés de 2,6 % en moyenne dans les 1 058 conventions traitées.

À partir des tableaux 2.2 et 2.3, il est possible d'examiner, sur neuf années, les augmentations salariales négociées dans les conventions collectives au Québec. Ces données tiennent compte de tout versement lié à l'inflation ainsi que de tout montant forfaitaire. Elles reposent, rappelons-le, sur l'emploi modal, c'est-à-dire sur celui qui regroupe le plus grand nombre de salariés dans chacune des unités de négociation. Elles sont également pondérées par le poids relatif de chacune de ces unités. Ces résultats font état des augmentations suivantes en ce qui a trait aux salaires versés aux employés syndiqués : 1,2 % pour 1998, 2,2 % pour 1999, 2,6 % pour 2000, 2,8 % pour 2001 et respectivement 2,5 % et 2,6 % pour 2002 et 2003.

Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace pour le Québec l'évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués des secteurs privé et public au cours des treize dernières années. Il porte sur la totalité des conventions enregistrées au fichier. On constate que, de 1992 à 1998, l'écart s'établit toujours en faveur du secteur privé. Mais depuis 1999 cet écart favorise le secteur public. L'écart total composé depuis 1995 avantage encore le secteur privé et s'établit à 2,9 points de pourcentage.

Dans le secteur public (tableau 2.1), les salariés des administrations fédérale et provinciale ont connu les hausses les plus fortes en 2001 avec un taux de 2,9 %. Les employés des administrations municipales ont reçu des augmentations de 2,4 % en 2001.

Dans le secteur privé, ce sont les entreprises de la construction qui ont versé les augmentations de salaires les plus élevées en 2001 (2,9 %), suivies des autres entreprises productrices de biens (2,5 %) et celles de services (2,4 %). Les hausses, selon la taille des entreprises du secteur privé, ont été en moyenne de 2,8 % pour celles de 500 employés et plus, de 2,5 % pour celles de 200 à 499 employés et 2,2 % pour celles de moins de 200 salariés.

Selon le secteur d'activité économique

Quand on ventile les données selon le secteur d'activité économique (tableau 2.3), la hausse moyenne des salaires versés s'établit en 2001 à 3,1 % dans le secteur primaire, à 2,5 % dans le secteur manufacturier, à 2,9 % dans le secteur de la construction et à 2,8 % dans celui des services. Dans les sous-secteurs, les hausses les plus fortes se trouvent, dans l'ordre, dans l'habillement (3,9 %), les mines et carrières (3,7 %), les produits du pétrole et du charbon (3,5 %), l'enseignement (3,5 %), les produits électriques (3,3 %), le tabac (3,3 %) et l'administration publique fédérale (3,2 %).

Dans le secteur de l'enseignement, le taux observé de 3,5 % en 2001 s'explique par l'intégration des catégories 14, 15 et 16 ans de scolarité à l'échelle 17 ans ou moins, ce qui a occasionné un redressement salarial qui est complété depuis le premier jour de travail de l'année scolaire 2001-2002.

Conclusion

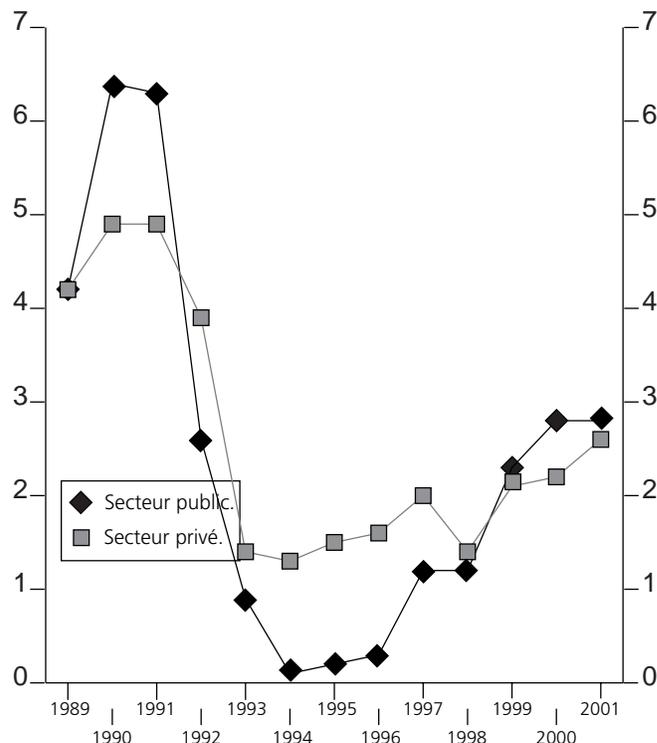
Les conventions renouvelées en 2001 comprennent des augmentations annuelles moyennes de 3,1 % pour la durée des ententes. Il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée par le ministère du Travail du Québec depuis 1990. À la faveur d'une croissance économique soutenue, les taux de salaire négociés au Québec affichent d'ailleurs une nette tendance à la hausse depuis 1994.

L'industrie de la construction et le secteur des services ont négocié les plus fortes hausses en 2001. Dans le secteur des services, les administrations publiques fédérale et provinciale ainsi que les services médicaux et sociaux ont affiché les taux de croissance les plus élevés.

Fait inusité au cours des dernières années, la croissance des taux de salaire négociés dans le secteur public a dépassé légèrement celle du secteur privé en 2001. Depuis 1991, cette situation n'est apparue qu'en deux occasions, soit en 1999 et en 2001.

À quoi faut-il s'attendre en 2002 ? L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI) a publié sur son site Internet une revue des prévisions des principaux cabinets-conseils en relations industrielles et de celles de l'ISQ en matière de croissance salariale pour la présente année¹. Les spécialistes s'attendent à un léger repli des taux de croissance des salaires en 2002. Ces prévisions, rendues publiques pour la plupart à l'automne de 2001, étaient influencées par la perspective d'une récession qui devait se poursuivre au moins jusqu'au milieu de 2002. Or, à la fin de mars, il semble que la reprise économique pointe déjà à l'horizon. Ce renversement rapide de la conjoncture aura-t-il des effets sur les hausses de salaire négociées au cours de la présente année ? Il sera intéressant de consulter les prochains résultats trimestriels de l'ICTSN pour le vérifier.

Graphique 2
Évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués au Québec, selon le secteur d'origine (en pourcentage)



7

1. Prévisions salariales en 2002 : où en est-on exactement ?
<http://www.portail-rhri.com/dossiers/salaires2002/>

Tableau 1.4

Distribution en pourcentage des salariés, selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention
— Règlements intervenus au cours de 2001

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
Distribution en pourcentage								
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	0,1	0,2	0,7	—	—	—	—	—
Sans variation	0,3	0,4	1,4	1,1	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	1,2	1,4	5,7	—	0,7	2,7	1,9	—
(1 % à 1,9 %)	14,1	17,8	19,6	19,9	5,1	14,8	16,5	—
(2 % à 2,9 %)	28,3	15,4	44,1	60,6	59,8	44,0	32,5	70,4
(3 % à 3,9 %)	43,7	54,0	22,7	10,9	18,4	35,9	49,1	6,7
(4 % à 4,9 %)	8,9	10,0	4,8	—	6,1	—	—	9,0
(5 % à 5,9 %)	2,0	0,4	0,5	3,2	6,1	—	—	9,0
(6 % à 6,9 %)	1,1	0,2	—	2,8	3,4	—	—	5,0
(7 % et plus)	0,3	0,2	0,4	1,5	0,4	2,7	—	—
Hausse de salaire								
Moyenne ¹ (%)	3,1	3,1	2,5	2,8	3,3	2,5	2,9	3,5
Médiane ¹ (%)	3,3	3,5	2,5	2,5	3,0	2,3	2,6	3,0
Moyenne ² (%)	2,6	2,6	2,4	3,0	2,7	2,4	2,4	3,8
Médiane ² (%)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,0	2,4	3,2

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5

Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le trimestre de renouvellement (en pourcentage)

	99-1	99-2	99-3	99-4	00-1	00-2	00-3	00-4	01-1	01-2	01-3	01-4
Ensemble des salariés												
Cols bleus	2,2	3,3	2,3	2,5	1,9	2,3	2,4	2,6	2,5	3,0	3,3	3,0
Cols blancs	2,1	3,4	2,3	2,5	1,8	2,1	2,5	2,6	2,6	2,8	3,3	3,1
Sans indexation	2,8	3,0	2,1	2,5	2,0	2,4	2,3	2,7	2,3	3,5	2,7	2,9
Avec indexation	2,0	3,7	2,3	2,5	1,7	2,3	2,4	2,6	2,5	3,1	3,3	3,0
Secteur public	3,1	2,4	1,9	2,5	2,4	3,4	2,4	3,6	2,2	2,9	2,9	2,0
Municipal	3,2	4,5	2,1	2,0	1,7	2,3	2,3	2,3	2,1	3,6	3,4	3,2
Provincial	1,0	1,8	2,2	1,5	—	2,3	2,3	1,8	2,2	2,4	3,9	2,7
Fédéral	2,4	2,9	2,0	2,2	1,9	2,3	2,3	2,9	2,0	2,2	3,4	—
Secteur privé	3,6	5,2	1,6	2,0	1,6	2,0	2,3	2,4	2,2	5,0	—	3,2
	2,0	2,6	2,4	2,5	2,6	2,7	2,7	3,0	2,6	2,5	3,2	1,9
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,0	2,8	2,1	2,5	2,5	3,1	3,2	3,2	2,3	2,5	3,3	1,9
Services	2,4	2,4	3,7	2,6	2,7	2,0	2,0	2,6	3,0	2,6	2,7	3,6
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,1	2,5	2,3	2,8	1,9	2,9	2,5	3,2	2,6	2,5	3,3	1,5
Moyenne	1,4	2,7	3,3	2,3	2,8	2,2	2,2	3,6	2,7	2,5	2,9	1,8
Petite	2,1	2,5	2,2	2,1	2,4	2,7	3,0	2,5	2,6	2,5	2,8	2,9

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention,
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (en pourcentage)
— Par année de renouvellement**

	1994	1995	1996	1997	1988	1999	2000	2001
Ensemble des salariés	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1
Secteur primaire	1,7	1,3	2,2	2,6	3,2	1,8	2,1	2,6
Agriculture	1,0	0,9	—	1,8	—	2,0	1,8	—
Sylviculture	1,0	2,1	5,2	2,3	4,0	1,6	2,9	1,5
Mines et carrières	2,0	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8	1,4	2,8
Secteur manufacturier	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5
Aliments	1,4	1,2	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	2,0
Boissons	0,8	1,6	1,5	2,8	2,3	2,0	2,5	1,7
Tabac	3,0	2,8	3,7	3,5	—	3,1	—	3,0
Caoutchouc, matières plastiques	2,6	1,4	1,8	3,1	2,2	2,7	3,1	2,7
Cuir	1,0	9,8	1,9	1,7	—	2,3	1,7	2,9
Textile	1,7	2,3	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,6
Habillement	0,9	1,2	1,1	1,8	0,7	2,1	2,9	1,8
Bois	1,6	3,1	2,8	3,0	2,4	2,4	2,0	2,4
Meuble	1,0	1,7	2,4	3,0	3,2	2,9	3,1	2,6
Papier	1,5	2,7	2,8	3,2	1,9	1,4	0,9	2,0
Imprimerie	0,5	0,6	0,6	2,7	2,3	1,4	2,5	2,6
Première transformation des métaux	1,8	2,4	1,8	1,6	3,4	2,1	2,2	2,8
Produits en métal	2,9	2,7	1,2	1,4	2,5	2,4	2,8	3,3
Machinerie	1,7	2,3	1,4	2,1	3,9	2,4	5,1	2,8
Matériel de transport	2,0	1,7	1,7	2,9	2,2	3,2	5,3	—
Produits électriques	1,0	3,2	2,1	2,4	2,1	9,1	4,6	3,1
Minéraux non métalliques	2,0	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7
Produits du pétrole et du charbon	2,2	—	—	3,0	3,6	—	3,4	3,3
Industrie chimique	1,1	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	3,0	2,4
Autres industries manufacturières	1,6	2,2	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8
Construction	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3
Services	0,3	0,5	0,7	1,6	1,4	3,0	2,3	3,2
Transports et entreposage	0,8	2,8	1,2	2,4	1,2	3,1	2,4	2,9
Communications	0,6	1,8	1,3	0,6	0,0	2,2	1,6	—
Électricité, gaz et eau	0,4	—	0,7	1,4	1,9	1,8	2,8	—
Commerce de gros	1,5	2,7	1,5	1,6	2,2	4,1	2,6	2,0
Commerce de détail	-0,9	0,0	1,2	1,3	2,1	2,9	2,3	2,5
Finances	0,2	0,6	2,2	1,9	1,1	1,5	1,7	2,4
Assurances	2,0	1,8	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	—
Immobilier	-0,3	2,7	0,5	0,7	—	2,4	2,6	1,8
Services aux entreprises	1,7	1,6	3,3	0,5	2,4	1,7	2,3	2,3
Administration publique fédérale	-0,1	—	—	4,4	1,9	4,8	2,0	3,5
Administration publique provinciale	0,3	0,3	0,6	—	—	—	1,9	3,1
Administration publique municipale	0,7	0,9	2,2	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4
Enseignement	0,2	0,6	0,3	0,5	1,3	1,4	2,7	2,4
Services médicaux et sociaux	0,5	0,3	0,3	1,5	1,5	3,6	2,1	3,5
Hébergement	2,1	2,2	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,5
Restauration	1,6	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	2,8	2,8
Autres services	1,4	1,2	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	3,1
Secteur public	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,3
Secteur privé	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,3	2,8	3,1
Nombre de conventions	355	322	372	307	282	290	366	182
Nombre de salariés	149 296	484 014	178 189	153 778	100 937	145 931	516 803	134 944

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.1

Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (en pourcentage)
 — Ensemble des conventions collectives

	1996	1997	1998	1999	2000	2001 (P)	Évolution trimestrielle 2001			
							1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Ensemble des salariés	0,7	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8	1,7	0,2	0,7	0,1
Cols bleus	1,4	2,1	1,4	2,0	2,3	2,6	0,9	0,4	0,9	0,2
Cols blancs	0,3	1,1	1,1	2,3	2,8	2,9	2,2	0,1	0,5	0,0
Secteur public	0,3	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,2	0,1	0,5	0,0
Municipal	1,9	2,9	1,1	1,5	1,5	2,4	1,8	0,1	0,3	0,0
Administration	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	1,6	0,2	0,3	0,0
Entreprises	2,2	1,0	2,1	2,4	2,2	2,8	2,5	0,0	0,3	0,0
Provincial	0,2	1,0	1,1	2,4	2,9	2,9	2,4	0,0	0,4	0,0
Administration ¹	0,2	1,1	1,1	2,4	2,9	2,9	2,5	0,0	0,4	0,0
Entreprises	0,5	0,4	1,5	2,3	2,4	2,3	1,7	0,3	0,0	0,3
Fédéral	0,1	2,2	1,4	2,1	3,3	2,9	0,5	0,7	1,5	0,1
Administration	0,0	3,1	2,0	2,3	3,9	3,2	0,0	0,8	2,2	0,1
Entreprises	0,6	1,6	0,2	1,8	2,2	2,4	1,6	0,4	0,0	0,0
Secteur privé	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6	0,7	0,5	1,0	0,2
<i>Type de produits</i>										
Biens	2,0	2,3	2,0	2,1	2,4	2,5	0,9	0,7	0,5	0,3
Construction	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	0,2	0,0	2,6	0,1
Services	1,9	1,5	1,3	2,2	2,2	2,4	0,7	0,6	0,5	0,3
<i>Taille de l'unité</i>										
500 et plus	1,4	2,2	0,9	2,1	2,2	2,8	0,6	0,4	1,5	0,2
200 à 499	1,9	2,0	1,9	2,1	2,3	2,5	0,8	0,7	0,7	0,2
Moins de 200	1,7	1,8	1,9	2,0	2,2	2,2	0,7	0,6	0,4	0,3

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

Évolution¹ des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon les règlements intervenus au cours de 2001 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur

	1999	2000	2001	2002	2003
Règlements intervenus au cours de 2001					
Tous les secteurs	2,1	2,5	2,9	2,6	2,7
Industries primaires	1,9	2,2	3,7	1,8	1,9
Industries manufacturières	2,2	2,4	2,3	2,4	2,4
Construction	2,0	1,9	2,9	2,8	2,8
Transport, communications et autres services publics	1,4	1,8	2,8	2,8	2,6
Commerce	2,0	2,8	3,1	1,6	1,5
Finances, assurances et affaires immobilières	1,0	1,1	2,7	2,0	2,0
Administration publique	2,3	3,5	3,0	2,5	2,2
Services socioculturels, commerciaux et personnels	2,1	3,9	3,1	2,0	1,9
Nombre de conventions	146	148	161	164	122
Nombre de salariés	115 494	128 228	132 648	125 328	93 098
Ensemble des conventions en vigueur					
Ensemble des salariés	2,2	2,6	2,8	2,5	2,6
Nombre de conventions	1 056	1 058	961	604	351
Nombre de salariés	775 401	783 469	758 422	272 485	163 728

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (en pourcentage)
— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble des salariés	0,6	0,7	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8
Secteur primaire	1,3	2,4	1,9	1,2	1,9	1,9	3,1
Agriculture	-0,2	1,1	1,6	1,9	1,8	2,5	2,5
Sylviculture	2,2	5,4	2,9	2,2	2,3	2,3	1,6
Mines et carrières	1,2	0,9	1,5	0,5	1,9	1,8	3,7
Secteur manufacturier	2,0	2,0	2,3	2,0	2,1	2,4	2,5
Aliments	1,0	1,5	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0
Boissons	1,2	1,6	2,0	2,1	2,4	2,2	2,1
Tabac	3,2	1,8	3,4	3,5	3,3	3,0	3,3
Caoutchouc et matières plastiques	1,1	2,2	2,1	2,3	2,5	2,3	2,7
Cuir	1,4	1,6	1,5	1,9	1,8	1,9	1,9
Textile	2,0	1,8	0,9	2,3	1,9	2,4	2,5
Habillement	0,7	1,4	1,7	1,4	1,8	2,2	3,9
Bois	2,0	3,3	3,6	2,8	2,5	2,2	2,0
Meuble	1,9	1,8	2,3	2,5	2,8	2,4	2,7
Papier	3,1	3,0	3,0	1,6	0,8	2,1	1,9
Imprimerie	0,3	0,6	2,0	1,7	1,9	2,0	2,3
Première transformation des métaux	2,1	2,1	2,2	2,0	2,1	2,4	2,7
Produits en métal	2,7	2,6	1,9	1,4	1,9	2,7	2,7
Machinerie	2,0	2,6	1,5	1,9	1,9	2,0	2,5
Matériel de transport	2,5	0,6	3,3	2,2	3,1	2,4	3,2
Produits électriques	2,9	2,5	2,5	2,1	2,3	4,5	3,3
Minéraux non métalliques	1,9	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2
Produits du pétrole et du charbon	3,4	3,3	3,0	3,6	3,0	6,0	3,5
Industrie chimique	0,5	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	2,9
Autres industries manufacturières	1,8	2,5	2,1	2,9	2,3	2,6	2,1
Construction	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9
Services	0,3	0,5	1,2	1,2	2,3	2,7	2,8
Transports et entreposage	2,0	2,4	1,4	2,2	2,7	2,4	2,6
Communications	1,8	0,8	1,6	-0,4	1,9	1,8	2,5
Électricité, gaz et eau	0,1	0,7	-0,1	1,6	2,9	2,0	2,1
Commerce de gros	1,5	1,4	1,8	2,1	1,9	2,3	2,6
Commerce de détail	0,9	1,0	1,6	2,0	2,2	2,2	1,9
Finances	1,1	3,1	1,2	1,7	1,4	1,9	2,1
Assurances	1,1	1,8	1,9	2,0	1,7	2,3	2,8
Immobilier	1,1	1,8	1,9	2,0	1,7	2,3	2,8
Services aux entreprises	2,3	1,9	0,9	0,6	2,6	1,9	2,5
Administration publique fédérale	0,0	0,0	3,1	2,0	2,3	3,9	3,2
Administration publique provinciale	0,0	0,1	1,0	1,1	1,7	2,6	2,5
Administration publique municipale	1,7	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3
Enseignement	0,0	0,4	1,1	1,1	2,5	3,5	3,5
Services médicaux et sociaux	0,0	0,0	1,0	1,1	2,5	2,4	2,5
Hébergement	1,8	2,0	1,3	1,9	3,5	3,2	2,8
Restauration	3,8	3,3	1,7	1,9	0,8	1,7	2,7
Autres services	0,3	1,4	0,7	0,5	1,3	2,1	2,1
Secteur public	0,2	0,3	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8
Secteur privé	1,5	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6
Nombre de conventions	1 015	1 046	1 051	1 036	1 056	1 058	961
Nombre de salariés	819 335	870 174	798 504	619 957	775 401	783 469	758 422

Source : ministère du Travail du Québec.

Annexe A

12

Tableau A.1
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (en pourcentage)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble des salariés	5,3	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1
Secteur public	5,7	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,3
Municipal	4,7	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,0	2,1	2,5
Provincial	6,1	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,4	0,3	1,2	1,7	2,2	2,3	2,9
Fédéral	4,8	7,3	2,0	3,3	0,1	0,0	1,3	1,4	2,0	1,9	4,2	1,8	3,5
Secteur privé	4,7	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,3	2,8	3,1
<i>Type de produits</i>													
Biens	4,8	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5
Construction	4,6	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3
Services	4,6	5,1	3,8	2,2	1,0	0,5	2,0	1,5	1,7	1,1	2,8	2,3	2,8

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2
Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
NOMBRE DE CONVENTIONS													
Tous les secteurs	396	474	530	447	645	355	322	372	307	282	290	366	182
Secteur public	112	165	232	169	352	91	60	97	76	94	53	173	53
Municipal	31	54	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	26
Provincial	26	100	135	115	169	7	51	73	35	17	17	109	17
Fédéral	55	11	60	14	57	58	5	5	9	26	12	17	10
Secteur privé	284	309	298	278	293	264	262	275	231	188	237	193	129
<i>Type de produits</i>													
Biens	170	206	184	174	180	173	180	170	154	114	138	120	89
Construction	2	2	2	—	5	1	1	—	3	1	5	1	5
Services	112	101	110	104	108	91	81	105	74	73	94	72	35
NOMBRE DE SALARIÉS													
Tous les secteurs	353 072	499 170	614 321	549 154	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	100 937	145 931	516 803	134 944
Secteur public	203 364	331 844	534 739	474 833	556 165	79 904	411 990	108 925	52 360	50 977	24 949	468 723	39 164
Municipal	15 579	26 698	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	5 658
Provincial	138 071	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	401 609	97 641	27 294	6 113	6 463	409 813	6 922
Fédéral	49 714	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	2 991	7 402	28 287	12 009	41 177	26 584
Secteur privé	149 708	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	69 264	101 418	49 960	120 982	48 080	95 780
<i>Type de produits</i>													
Biens	47 302	57 840	50 280	48 472	48 679	46 612	48 635	43 828	40 555	30 754	39 484	28 740	23 169
Construction	70 534	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	651	53 324	1 105	65 407
Services	31 872	35 484	28 989	25 849	39 617	22 675	23 257	25 436	21 970	18 555	28 174	18 235	7 204

Source : ministère du Travail du Québec.

1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaire, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.

Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,7 % en 2001, de 1,7 % en 2002, de 2 % en 2003, de 2,1 % en 2004 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,3 % en 2001, de 2,1 % en 2002, de 1,9 % en 2003, de 2,1 % en 2004 et de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du ministère du Travail et sont basées sur des prévisions effectuées par diverses institutions. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée (S_{12})

avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S_0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S_3) et celui en vigueur au mois de juin (S_6), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois (S_j ; $j = 1, \dots, 36$), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années (W_i ; $i = 1, 2, 3$) par rapport à celui de l'année précédant la période (W_0) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(w_1 + w_2 + w_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = \frac{w_1}{w_0} + \frac{w_2}{w_0} + \frac{w_3}{w_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à $(1 + g_1)$ et g_1 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$ et g_2 , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant g_3 , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen (g) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12w_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) w_0	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) w_3	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) g
		1 ^{re} année g_1	2 ^e année g_2	3 ^e année g_3		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1